

La DSP2 va bouleverser le secteur financier. Voici tout ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle directive européenne!

La DSP2 va bouleverser le secteur financier. Voici tout ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle directive européenne!

PAIEMENT
CONNECTIVITÉ

POSTÉ LE 24.05.18

- Ce n'est un secret pour personne : la concurrence stimule l'innovation. La DSP2 pourrait ainsi changer la donne dans le secteur financier.
- La nouvelle réglementation améliorera le parcours client et favorisera une sécurité à toute épreuve s'appuyant sur une authentification renforcée du client.
- Grâce aux solutions de gestion d'identité et d'authentification d'IDEMIA, les institutions financières détiennent les meilleurs outils pour saisir les nouvelles opportunités commerciales générées par cette réglementation.

Pensez aux produits que vous utilisez au quotidien : il y a de fortes chances qu'ils soient le fruit de la concurrence ou du moins de la recherche constante d'améliorations qui l'accompagne. En 2018, les institutions financières s'attendent à vivre ce même élan d'innovation sous l'influence de la nouvelle version de la Directive sur les Services de Paiement (DSP2).

Stimuler l'innovation

La concurrence favorise l'innovation, de la technologie que nous utilisons jusqu'à nos modes d'achat, en passant par les aliments que nous mangeons. Quant au mantra « Je le veux maintenant » des temps modernes, il pousse en permanence les clients à la recherche de la dernière innovation et tient, par la même occasion, les développeurs et les innovateurs en éveil tout en transformant d'innombrables secteurs. Cette idée selon laquelle la concurrence favorise l'innovation est l'essence même du règlement DSP2 de l'Union Européenne.

Entré en vigueur cette année, ce nouveau règlement impose aux banques de remettre les clés du coffre de leurs données clients à des tiers, sous réserve, bien sûr, du consentement des dits clients. Pour la première fois dans l'histoire de ce secteur, les nouveaux acteurs pourront s'imposer et créer des produits et services financiers en bénéficiant d'un accès total aux données des banques titulaires. Certes, les institutions financières pourraient regarder cette nouvelle loi d'un œil inquiet, mais le facteur d'innovation sous-jacent est indéniable : les clients, mais aussi les banques, devraient en sortir gagnants.

La facilité d'usage peut-elle rimer avec la sécurité ?

Prenons un exemple très concret : vous avez peut-être aujourd'hui des comptes bancaires ouverts auprès de plusieurs institutions financières et vous devez donc vous connecter à plusieurs applications mobiles ou sites Web et sauter d'un onglet à l'autre pour tenter d'analyser vos habitudes de dépense sur plusieurs plateformes. Avec la DSP2, les banques

ou les fintechs tierces peuvent désormais devenir des agrégateurs : en d'autres termes, elles peuvent accéder directement aux comptes bancaires des utilisateurs et compiler toutes les données de transaction sur une seule plateforme. Si les agrégateurs ne sont pas une nouveauté, car ils existaient déjà grâce à un vide réglementaire antérieur, la DSP2 garantit cette fois que les agrégateurs autorisés devront désormais se plier à des directives strictes, permettant d'assurer une protection élevée des consommateurs. Auparavant, les utilisateurs devaient assumer le risque de confier leurs identifiants bancaires à leur fournisseur de services d'agrégation. Désormais, grâce aux interfaces ouvertes introduites par la directive, les consommateurs peuvent en toute sécurité demander à leurs différentes banques de laisser ces services d'agrégation accéder à leurs données. Ce processus rationalisé simplifie l'expérience de l'utilisateur et, en prime, il renforce plus que jamais la protection des données en imposant l'authentification forte du client.

Leader mondial de l'Identité Augmentée, IDEMIA est à la pointe des solutions d'authentification forte. Pour effectuer toute action à distance susceptible de présenter un risque de paiement, de fraude ou d'autres abus, l'authentification forte requiert la vérification d'au moins deux des trois éléments d'authentification indépendants : l'inhérence (des données biométriques), la possession (un de vos objets, à savoir votre smartphone) ou la connaissance (un code PIN, par exemple). Alors, imaginons que vous souhaitiez contracter un prêt immobilier. Aujourd'hui, cette démarche nécessite la compilation de plusieurs mois de relevés bancaires et d'autres documents financiers que vous devez ensuite transmettre à un courtier. Dans le monde post-DSP2, les solutions biométriques d'IDEMIA vous permettent de prouver à distance que vous êtes bien vous, de donner à la société de prêt le feu vert pour collecter ces données directement à partir de vos historiques bancaires et ainsi de vous faire finalement gagner un temps précieux.

Et si, pour vous, temps libre rime avec shopping, vous serez aussi comblé. Tous les adeptes du shopping en ligne que nous sommes ont déjà vécu plus d'une fois la pénible expérience de devoir quitter notre canapé au moment de payer, pour aller chercher notre portefeuille et saisir notre numéro de carte de crédit. Bien sûr, beaucoup de magasins sur Internet proposent à leurs clients de sauvegarder les données de leur carte, mais que se passe-t-il ensuite si le site vient à être piraté ? Aujourd'hui, au lieu de laisser des sites tiers stocker vos informations financières, la DSP2 vous permet de leur accorder une autorisation temporaire pour initier le paiement directement à partir de votre compte bancaire.

Lorsque le plus haut niveau de protection est requis par le biais de l'authentification forte, nous sommes convaincus, chez IDEMIA, que cela ne doit pas être au détriment de la facilité d'usage. Grâce à la solution mobile CloudCard+ d'IDEMIA, les clients peuvent bénéficier d'une expérience d'authentification forte fluide. Cette solution mobile leur permet de prouver leur identité en toute simplicité en associant jusqu'à trois facteurs d'authentification : le smartphone qu'ils possèdent, un code PIN qu'ils connaissent et qui ils sont (avec leurs données biométriques).

Une opportunité pour mieux servir les clients

Les nouvelles générations de clients impatients mentionnés plus avant sont aussi de plus en plus exigeantes en matière de services bancaires. La DSP2 et la relance de la concurrence sont donc de bon augure pour les institutions financières. L'accès ouvert aux données donnera aux banques l'occasion, et la motivation, de rationaliser leurs offres, d'améliorer leurs sites web et leurs applications, de fournir de nouveaux services attractifs, en somme, de proposer de merveilleux outils capables de séduire de nouveaux clients, à savoir les enfants du numérique (ou *Digital natives* en anglais).

L'épine dorsale de tous ces nouveaux développements sera la gestion et la vérification sécurisées et rationalisées de l'identité. Chez IDEMIA, forts de cet enjeu ancré au cœur de notre ADN, nous sommes prêts à franchir une nouvelle étape avec nos partenaires bancaires et à inaugurer une nouvelle ère d'innovation.